parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

LES GRANDES ÉTAPES DE LA PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION 2019

Mai

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

>> **15 mai** début de la phase d'admission
je reçois les réponses à mes vœux

Juin

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

BAC

>> **25 juin** Début de la phase complémentaire**

POINT D'ÉTAPE 1*

Je dois confirmer mes choix :
Proposition d'admission acceptée et/ou vœux en attente maintenus

Après validation du point d'étape n°1, je peux activer ***le répondeur automatique*** *pour mes vœux en attente maintenus*

Juillet

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 ...

Résultats du BAC

>> **À partir du 6 juillet :** si je n'ai pas de proposition d'admission je peux solliciter l'accompagnement de la CAES***

POINT D'ÉTAPE 2*

Je dois confirmer mes choix :
Proposition d'admission acceptée et/ou vœux en attente maintenus

>> **19 Juillet** fin de la phase d'admission

POINT D'ÉTAPE 3*

Je dois confirmer définitivement mon choix d'inscription

14 septembre Fin de la phase complémentaire

Délais de réponse aux propositions d'admission

Respectez bien le délai de réponse !

Lorsque vous avez une proposition d'admission le délai de réponse est indiqué en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup

Délais de réponse :
- 5 jours pour répondre (J+4)
- 3 jours pour répondre (J+2)

2 jours (J+1) pour répondre à compter du 2 septembre pendant la phase complémentaire.

>> Pendant les épreuves du BAC l'envoi des propositions d'admission est interrompu et les délais de réponse sont suspendus.

* Les candidats qui ont accepté une proposition d'admission définitivement ne sont pas concernés par les points d'étape.
** La phase complémentaire vous offre la possibilité de formuler de nouveaux vœux pour les formations qui ont des places disponibles.
*** Si je n'ai pas de proposition d'admission et que j'ai formulé au moins un vœu en phase complémentaire, je peux solliciter la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) de mon académie.